

Nivezé, le 16 février 2021

Concerne : Mesures sanitaires à l'encontre de la COVID-19

Chère résidente, Cher résident,
Chère visiteuse, Cher visiteur,

Afin de protéger la santé de tous les résidents et des membres du personnel, les mesures ci-dessous seront d'application, **et ce jusqu'à nouvel ordre** :

Le patient :

- Pour les nouveaux arrivants,
 - Pour les patients COVID négatif, nous demandons un test COVID-19 négatif récent (48h) ; dans ce cas, il n'y a pas de quarantaine à observer.
 - Un patient censé être négatif qui arrive sans test ne sera pas admis.
 - Un patient COVID positif peut être admis, et ce sans quarantaine, s'il ne représente plus un danger de contagiosité, attesté par un médecin.
- La distanciation sociale doit être respectée en tout temps :
 - Port du masque obligatoire en dehors de la chambre.
 - Pas de contact physique entre patients, restez à une distance de 1,5m dans la mesure du possible.
 - Désinfection (ou lavage) des mains au minimum à chaque sortie de chambre, et au retour. Il y a des distributeurs dans les couloirs.
 - Les visites ne sont autorisées qu'à la cafétéria. Le non-respect entraîne une quarantaine en chambre de min. 7 jours, avec test PCR le 7^{ème} jour.
- Le petit déjeuner et le souper se prennent en chambre. Le dîner se prend au restaurant.
- Le bar est accessible de 13h30 à 17h45. En dehors de ces heures, un service en chambre est organisé durant les repas de midi et du soir.
- La boutique est ouverte le mardi de 14h à 16h et le jeudi matin de 9h à 12h ; un service en chambre est également organisé.
- Un contact via Skype avec notre matériel est possible. Le patient contacte à cet effet notre service des hôtes. Le visiteur virtuel peut prendre contact avec la réception au 087 79 00 00 ou info@niveze.be .
- Le dépôt/la reprise de matériel ou de linge se fait à la réception. Des aliments périssables sont interdits. Le transfert de matériel à la cafétéria est interdit.

Le visiteur :

- Les visites ont lieu uniquement à la cafétéria, nulle part ailleurs, ni à l'extérieur.
- Si le patient n'est pas en mesure de se déplacer seul, une hôtesse le conduira au rdv. Le service de boissons est interdit par les mesures fédérales.
- A chaque visite, le visiteur remplit une attestation de visite (voir annexe).
- Les visites sont autorisées uniquement sur rendez-vous (087 79 00 00 ou info@niveze.be).
- Elles ont lieu de 13h30 à 17h00 (=dernier rendez-vous).
- Le visiteur se présente à la réception, quelques minutes avant l'heure du rdv.
- Un plexiglas sépare le visiteur du patient. Les contacts physiques sont interdits.
- Les visites sont autorisées à max. 2 visiteurs adultes par patient + 2 enfants < 12 ans, les mêmes durant une semaine.

Donc :

- 2 adultes + 2 enfants, ou 1 adultes + 3 enfants
- Le masque est obligatoire pour tous, y compris les enfants.
- 2 personnes max en même temps à la table de rencontre avec le patient, les 2 autres attendent en retrait (endéans le même temps de visite).
- Les câlins et bisous sont malheureusement interdits.
- La fréquence sera déterminée en fonction du nombre total de demandes de visites et donc par notre capacité de les organiser.
- Le non-respect entraîne une quarantaine en chambre de min. 7 jours pour le patient, et un test PCR au 7^{ème} jour

Nous sommes conscients que ces mesures soient émotionnellement difficiles pour vous. Toutefois, en nous aidant et en coopérant, vous rendrez un grand service à vous-même et à tous les autres résidents. Les mesures seront réévaluées régulièrement.

La chapelle est à votre disposition.

Au nom du personnel et des bénévoles de notre établissement, je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information et s'engagent à faire de leur mieux pour rendre votre séjour le plus agréable possible malgré les conditions difficiles.

Cordialement, Alain Langer, Directeur

Attestation sur l'honneur pour les visites.

Je soussigné.e (nom et prénom)

N° de téléphone :

venu.e rendre visite à
(nom et prénom du patient + numéro de chambre)

ce (date et heure de la visite)

certifie sur l'honneur

(COCHER les pour ce qui convient)

- avoir pris connaissance des mesure spécifiques et m'engager à les respecter :
- Les visites ont lieu sur rendez-vous, et seulement à la cafétéria entre 13h30 et 17h00. A votre arrivée, vous vous manifestez à la réception. Les RDV se prennent via notre réception (087 79 00 00).
 - Si vous présentez le moindre symptôme (fièvre, toux), merci de postposer la visite.
 - A chaque visite, vous remplissez une attestation sur l'honneur.
 - Le cercle des contacts rapprochés est limité à 2 personnes (+ 2 enfants <12 ans), les mêmes durant une semaine. **Le port du masque est obligatoire pour tous.**
 - Les visites ont lieu uniquement à la cafétéria, nulle part ailleurs, ni à l'extérieur.
- être conscient des risques de contamination que je fais encourir à mon proche et aux autres patients de l'établissement.**
- ne pas avoir ressenti de symptômes depuis 14 jours : fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût.
- ne pas m'être rendu dans une zone à risque à l'étranger endéans les 14 jours qui précèdent ma visite (nous vous invitons à consulter les zones oranges et rouges sur le site web du SPF Affaires étrangères – <https://diplomatie.belgium.be/fr>)
- avoir pris connaissance que le non-respect des règles entraine le refus de mon accès au centre et une quarantaine de 7 jours pour le patient auquel vous rendez visite.

Fait à Nivezé, le

Signature du visiteur (si mineur, son représentant légal).